



Interventions Extérieures

Quels sont les documents nécessaires pour assurer sa conformité ?



1 Cahier des Charges

Quoi ?

Informations terrain, étude préalable

Qui ?

- L'Entreprise Utilisatrice (EU)

Quand ?

- Le plus en amont de l'intervention



2 Inspection Commune Préalable

Quoi ? Préparation des opérations, inspection des zones de travail, installations et matériels, analyse des risques, définition des mesures de prévention

Qui ?

- L'Entreprise Utilisatrice (EU)
- Les Entreprises Extérieures (EE)
- Les sous-traitants

Quand ?

Au moins 3 jours avant les travaux



3 Modes Opératoires

Quoi ? Instructions de travail pour chaque tâche, identification des dangers et risques associés, mesures de prévention et de protection à mettre en oeuvre

Qui ?

- Les Entreprises Extérieures (EE)
- Les sous-traitants

Quand ?

À l'issue de l'inspection préalable



4 Documents Intervenants

Quoi ? Documents d'identité, contrats de travail, autorisations, certificats, formations, fiches de données de sécurité...

Qui ?

L'Entreprise Extérieure (EE) fournit le document à la demande de l'Entreprise Utilisatrice (EU)

Quand ?

En amont des travaux



5 Documents Engins, Véhicules et Matériels

Quoi ? Marquage CE, déclaration de conformité CE, Vérifications Générales Périodiques, manuel d'utilisation, d'entretien et d'instruction constructeur, carnet de maintenance

Qui ?

L'Entreprise Extérieure (EE) fournit le document à la demande de l'Entreprise Utilisatrice (EU)

Quand ?

En amont des travaux



6 Rédaction et Validation du Plan de Prévention

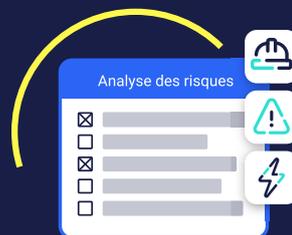
Quoi ? Analyses des risques, mesures de prévention, adaptation des matériels, installations et dispositifs, instructions et tâches, postes à surveillance individuelle renforcée, dispositions si travail isolé ou de nuit...

Qui ?

Rédaction conjointe entre l'Entreprise Extérieure (EE) et l'Entreprise Utilisatrice (EU)

Quand ?

En amont des travaux



7 Informations Préalable

Quoi ? Diffusion du PDP aux salariés de l'EE et sous-traitants, sensibilisation aux risques spécifiques, zones dangereuses, présentation des mesures de prévention, EPI et protections collectives

Qui ?

L'Entreprise Extérieure (EE)

Quand ?

En amont, mais au plus près des travaux



8 Mise à jour du Plan de Prévention

Quoi ? En cas d'imprévu durant les travaux : Annexes au PDP pour des modifications concernant les dangers, Avenant avec les nouvelles mesures de prévention pour les modifications administratives

Qui ?

L'Entreprise Extérieure (EE)

Quand ?

À tout moment durant les travaux

